

Informations de base	
<p><b>2022/2669(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Exigences applicables aux fertilisants UE contenant des composés inhibiteurs et au post-traitement du digestat</p> <p>Complétant <a href="#">2016/0084(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.10.09 Phytosanitaire, phytopharmacie, agriculture biologique, agrogénétique: généralités 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité 3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers 3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
24/10/2017	Dossier renvoyé a la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
05/05/2022	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2022)02882</a>	
05/05/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3.0 mois		
18/05/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/05/2022	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
13/08/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		